



BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE
EUROSYSTEME

Communiqué de presse

21 avril 2023

Statistiques du marché monétaire de l'euro et €STR : élargissement de la population déclarante

- 24 nouvelles banques s'ajouteront le 1^{er} juillet 2024 aux 47 banques qui déclarent actuellement leurs transactions au titre du dispositif de déclaration des statistiques du marché monétaire (*Money Market Statistics Reporting* – MMSR).
- Les données de ces nouvelles banques seront incluses dans le taux à court terme de l'euro (€STR) à un stade ultérieur afin de continuer à fournir une valeur de référence robuste et fiable.

La Banque centrale européenne (BCE) a décidé d'élargir la population déclarante dans le cadre du dispositif de déclaration des statistiques du marché monétaire (MMSR) en ajoutant 24 nouvelles banques aux 47 banques actuellement déclarantes. Les nouvelles banques déclarantes dans le cadre du MMSR commenceront à déclarer leurs transactions à compter du 1^{er} juillet 2024, contribuant ainsi à une plus grande représentativité des données MMSR publiées par la BCE. Dans le même temps, la BCE a réexaminé la population déclarante dans le cadre du MMSR et a décidé de retirer une banque. En sa qualité d'administrateur du taux à court terme de l'euro (€STR), la BCE a également décidé que l'inclusion dans le calcul de l'€STR des données du MMSR fournies par les nouveaux agents déclarants interviendra à un stade ultérieur, pour s'assurer que les données nouvellement déclarées soient d'une qualité suffisamment bonne. L'augmentation de la population déclarante renforcera encore la robustesse et la fiabilité du taux de référence.

Pour toute demande d'information, les médias peuvent s'adresser à [Philippe Rispal](#)

au : +49 69 1344 5482.

Banque centrale européenne
Direction générale Communication
Sonnemannstrasse 20, 60314 Francfort-sur-le-Main, Allemagne
Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : media@ecb.europa.eu, site Internet : media@ecb.europa.eu

Reproduction autorisée en citant la source.
Traduction : Banque de France

Notes

La collecte de données statistiques du marché monétaire est régie par le règlement (UE) N °1333/2014 de la BCE du 26 novembre 2014 (BCE/2014/48) concernant les statistiques des marchés monétaires. La collecte quotidienne des données par la BCE, réalisée avec la collaboration de plusieurs banques centrales nationales, a commencé en juillet 2016. Son principal objectif est de fournir à la BCE des informations statistiques exhaustives, détaillées et harmonisées sur les marchés monétaires de la zone euro. Celles-ci constituent un ensemble de statistiques nécessaires pour les besoins de la politique monétaire dans la zone euro.

Banque centrale européenne

Direction générale Communication

Sonnemannstrasse 20, 60314 Francfort-sur-le-Main, Allemagne

Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : media@ecb.europa.eu, site Internet : media@ecb.europa.eu

Reproduction autorisée en citant la source.

Traduction : Banque de France